

SDER

schéma de développement de l'espace régional

Wallonie, terre celte, gauloise, ballotée durant des plusieurs siècles entre Rois et Empereurs, c'est aujourd'hui la terre d'une seule identité. Dissimulée entre les Grands, voisine de sa performante cousine flamande, elle se débat pour renaître de ses cendres charbonnières. Deux atouts, être au milieu de tout et avoir de tout; son point faible...trop petite? Son ennemi, être trop gourmande. Pour bien répartir toutes les activités humaines sur son territoire, la Région wallonne vient de remettre à jour son «SDER».

SÉVERINE VAN WAEYENBERGE

3 avril 2014

1

Le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) est un document officiel d'orientation défini dans le Code wallon de l'Aménagement du Territoire qui exprime les options d'aménagement et de développement durable pour l'ensemble du territoire de Wallonie. Cet instrument de conception de l'aménagement du territoire se veut transversal et évolutif. Il n'est pas contraignant mais, il faut justifier pourquoi un projet s'en écarterait.

Le SDER, c'est quoi?

Né en 1999, il a été élaboré sur base d'une analyse de la situation existante pour définir un projet de structure spatiale. Aujourd'hui, le SDER fait l'objet d'une actualisation bien nécessaire par le Gouvernement wallon. L'explosion démographique, le vieillissement de la population, le besoin en logements, la relance économique, l'emploi, la mobilité, l'énergie et la conservation des ressources sont en effet des défis sociétaux prioritaires qui doivent être pris en charge notamment, par une organisation cohérente et efficace du territoire.

La fragilité des ménages et le vieillissement de la population ont entraîné un besoin nettement plus important en petits logements proches des commerces, services et transports publics. Or, le SDER de 1999 ne prévoyait pas les objectifs et mesures pour répondre à ce nouveau besoin. Le nouveau SDER insufflera par conséquent une nouvelle orientation d'aménagement du territoire à suivre et à mettre en place par les mesures effectives d'aménagement du territoire telles que les schémas de structure communaux, les révisions de plan de secteur, etc.

Quelques enjeux pour demain

Sans pouvoir aborder ici l'ensemble des défis à relever dans le nouveau SDER, le constat le plus flagrant de la situation actuelle du territoire en Wallonie est certainement la densification de l'urbanisation. Nous sommes une des régions européennes la plus densément peuplées après la Flandre et la Hollande. Cette densification implique des besoins en termes de logement, d'équipements et de services communautaires, d'emplois et de mobilité qui sont tous consommateurs d'espaces. Si 2000 hectares partent chaque année pour la construction d'habitations, il existe néanmoins un déficit de 1000 à 2000 unités de logement par an entre l'offre et la demande, ce qui implique que, sans une politique d'aménagement du territoire forte, la Région wallonne pourrait «s'imperméabiliser» définitivement sans laisser aucune possibilité pour les générations futures. Ainsi l'emploi ne peut plus être imaginé uniquement développé dans des zones réservées exclusivement à cet usage et uniquement accessible en voiture. Les bureaux doivent retrouver leur place au sein des villes, à proximité des gares, commerces, crèches. C'est ce que l'on appelle la mixité des fonctions et la cohésion sociale. Quant à notre agriculture, notre caractère extensif est menacé par le logement, la forêt, la pression foncière, le tourisme et la nature au risque de ne pouvoir plus entrevoir à terme que des productions agricoles peu consommatrices d'espaces comme l'horticulture et le maraîchage déjà bien présents en Flandre.



De la parcimonie à la rationalisation

L'on sent alors un très net virage à 90°. La première règle d'aménagement du territoire change, on ne parlera plus de gestion parcimonieuse du sol mais d'utilisation rationnelle du sol. Cela revient à dire qu'il est illusoire de croire que l'on pourra continuer à manger les hectares le moins possible, il faudra manger «mieux». Vient alors la notion de «territoires centraux»... il s'agit désormais de concevoir le territoire à partir de «centres» dans lesquels l'on peut trouver tous les services de proximité de base par rapport aux habitations. Dans un espace plus grand, appelé «pôle», on pourra accéder à des services comme des hôpitaux, des halls culturels, des commerces de grandes fournitures, etc. L'idée générale est de conserver ou renforcer des identités territoriales équilibrées par une synergie des fonctions. Par exemple, pour parler concrètement, un village contenant des écoles et des commerces de proximité (poste, boulangerie, pharmacie) peut être considéré comme un territoire central dans lequel les habitations pourraient être concentrées dans le centre, notamment grâce à un «périmètre U». Ce village pourrait être connecté à un pôle c'est-à-dire à une ou plusieurs villes offrant des services plus importants comme des hautes écoles, un théâtre, etc. Les autorités publiques pourront alors mieux concevoir l'organisation des fonctions sur le territoire et les connections nécessaires en termes de voirie et de mobilité publique, privée, douce, etc. Il ne devrait par conséquent plus être possible que des immeubles à appartements soient construits dans un quartier résidentiel et a contrario que des maisons 4 façades soient construites en plein centre de territoires centraux. En fonction de la centralité, un nombre de logements à l'hectare sera indiqué, voire imposé, allant de 10 à 40 logements/ha. Et, au besoin, en fonction de ces nouveaux concepts, les communes pourront convertir des plages agricoles en nouveaux lotissements.

Nouveaux parcs économiques et friches industrielles

Tandis que le SDER préconise la mise à disposition de 200 ha par an pour la création ou l'extension de parcs d'activités économiques, il se montre moins ambitieux sur le réaménagement des friches en ne mettant aucun objectif chiffré. Pourtant, 1/3 seulement des friches sont en voie de réhabilitation sur les 1.500 ha réutilisables des 5.000 ha répertoriés. La priorité est essentiellement tournée vers le principe de reconstruire la ville sur la ville. Et, quand on sait que l'emprise au sol des activités économiques n'est que de 20%, on peut regretter que le SDER n'ait pas non plus été plus strict sur la densification des zones d'activités économiques, au regard de la densification de l'habitation prévue pour 1200 ha/an d'ici 2040 au lieu de 2.000 ha/an. On peut croire ici que le défi fondamental du redéploiement économique, notamment pour atteindre les engagements de la Wallonie pris lors de la 6^{ème} réforme de l'Etat (à savoir l'indépendance fiscale des Régions), a fait en sorte que le politique ne veut se mettre aucun frein à la création d'activités. Car, les investisseurs qui ne savent pas s'implanter chez nous s'installent chez nos voisins, tout simplement...

A quoi ça SDER?

Quand la ville flirte avec la campagne, elle amène son lot de citoyens qui ne se contentent plus d'y venir en goguette. Beaucoup s'y installent entraînant une urbanisation rampante de l'espace rural. Les agriculteurs ont parfois le sentiment que leurs exploitations sont cernées par ces nouveaux voisins qui apprécient souvent les avantages du décor sans vouloir en tâter de l'envers. Gaëtan Keppenne œuvre à la fois côté cour et côté jardin. Et oscille entre fatalisme et optimisme pour son métier d'agriculteur qui lui tient tant à cœur.

MARIE-FRANCE VIENNE

Avec +/-50ha de cultures et 30 à 40ha de prairies, son exploitation située à Faimies, près de Waremme, est de taille très moyenne. Car, explique-t-il, sa relative petite taille la place sous le seuil critique pour en dégager des revenus corrects. Avec un avenir plus que jamais incertain et une nouvelle réforme de la PAC dont il a besoin des aides pour vivre, Gaëtan Keppenne estime que ce métier devient risqué car les conditions d'attributions des primes se modifient régulièrement et qu'il est difficile d'avoir une vue à long terme. Pourtant, comme bon nombre d'agriculteurs, l'exploitation appartient à sa famille depuis plusieurs générations déjà et Gaëtan Keppenne veut tout de même en assurer la continuité pour ses successeurs. La ferme, nous dit-il, c'est une histoire de famille et de traditions. D'ailleurs, son fils Achille qui a seulement 5 ans

semble déjà s'intéresser au métier d'agriculteur. Toutefois, nous explique-t-il, la profession a considérablement changé ces dernières années et les exploitations deviennent de moins en moins nombreuses mais de plus en plus importantes. De plus, le prix des terres agricoles dans la région a carrément explosé ces derniers temps, ce qui rend difficile l'achat de parcelles par les exploitations de tailles moyennes comme la sienne.

Plan Communal d'Aménagement

Comme de plus en plus fréquemment en Wallonie, Waremme et ses alentours doit faire face aux vagues de «rurbains», une nouvelle espèce en voie d'expansion. Un phénomène aussi massif que silencieux qui engendre la construction de nouveaux lotissements. Et une zone à

Le SDER, un grand catalogue que

Le SDER laisse dubitatifs pas mal d'agriculteurs déjà confrontés à l'urbanisation galopante des campagnes. C'est le cas d'Henri Lhoest, vice-Président de la FWA, en proie, dans les alentours de son village de Verlainne, à des problématiques de friches industrielles et de zonings commerciaux. Il a lu avec attention le document qu'il n'hésite pas à qualifier de grand catalogue de bonnes intentions. Et appelle les politiques à se doter d'une vision à long terme afin de pouvoir faire face aux enjeux cruciaux que sont l'autonomie et la souveraineté alimentaires.

MARIE-FRANCE VIENNE

Cela fera 30 ans en juin prochain qu'Henri Lhoest est entré dans l'exploitation familiale située au cœur du village de Verlainne. Avec son frère cadet, il travaille sur deux sites, l'un à Herstal-Milmort, criblé de friches industrielles avec le fameux parc industriel des Hauts-Sarts, et l'autre sur Verlainne où se projette un zoning commercial. Une urbanisation du village qui est source de conflits entre agriculteurs et néo-ruraux. Qui dit plus d'habitants, dit plus d'enfants à l'école. Que l'on a d'ailleurs agrandie en lui adjoignant un hall omnisports. Des travaux entrepris sans aucune gestion de la mobilité autour de ces aménagements: pas de parking ni d'élargissement de la chaussée. Et deux fois par jour, des indécis n'hésitent pas à se garer quasiment dans la cour de la ferme. Jet de papiers, entrées des hangars agricoles bloquées, parking sauvage, Henri Lhoest et ses collègues agriculteurs sont désappointés face à la multiplication des incivilités.

L'importance relative de la CCATM

Henri Lhoest a longtemps été membre d'une CCATM. Il en regrette toutefois le rôle uniquement consultatif. Les autorités communales ont tendance à dire qu'elles tiennent compte de l'avis de la CCATM, mais dans les faits, note-t-il, force est de constater que ce n'est pas le cas. C'est parfois décourageant de faire partie de ce type d'organisme parce qu'on a l'impression que l'on œuvre pour

améliorer l'image et la vie d'un village et on se rend compte, in fine, que le politique reprend à son compte une bonne idée de la CCATM et abandonne ce qu'il ne juge pas bon à ses yeux. Malgré ces griefs, il estime très important pour les agriculteurs d'y être. La sienne comptait 1/3 de personnes qui n'étaient certes pas agriculteurs mais qui avaient une connotation agricole, comme des fils d'agriculteurs qui ne le sont pas devenus eux-mêmes ou des personnes qui travaillent dans des ministères en lien avec le monde agricole. Pour le vice-Président de la FWA, il est crucial que l'on comprenne, dans la discussion, que le poids d'un agriculteur, ce n'est pas seulement une voix un homme. C'est bien plus conséquent car cela représente un large espace. Le monde agricole, c'est quand même 45% de l'espace en Wallonie. Et c'est un territoire qu'il faut défendre âprement. Et de citer en exemple les prairies au cœur des villages dans lesquelles on bâtit en leur enlevant tout caractère rural puisque les intervalles entre deux maisons qui étaient en prairies permanentes disparaissent. Les maisons sont désormais collées les unes aux autres quand ce ne sont pas carrément des appartements.

Un catalogue que l'on redoute

Henri Lhoest a reçu les propositions d'objectifs du SDER en juin 2012. Il a lu le document et formulé des commentaires mais s'est rendu compte qu'arri-



bâtir est justement prévue de longue date dans les plans de secteur avec un projet de lotissement juste en face de l'exploitation de Gaëtan Keppenne. Qui salue le courage de la commune qui s'est lancée dans un PCA (Plan Communal d'aménagement) pour définir un cadre autour duquel s'organisera la construction d'habitations tout en respectant la partie classée du château tout proche. Cela empêchera également de laisser le champ libre aux promoteurs immobiliers souvent prêts à tout pour maximiser le moindre m² de terrain. Une première mouture du projet a déjà été présentée qui a fait l'objet d'un levier de boucliers. Pour sa part, Gaëtan Keppenne craint de se sentir cerné par ce nouveau lotissement aux portes de son exploitation et compte bien tout mettre en œuvre pour repousser le plus loin possible la première maison. Il a sollicité l'aide de la FWA et est lui-même membre de la CCATM (Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) à laquelle est soumis le PCA. Tout comme son père qui était membre des deux sessions précédentes. Même si la CCATM n'a aucun pouvoir de décision

et que son avis consultatif n'est pas nécessairement pris en compte par la commune, il juge essentiel que les agriculteurs y soient présents parce que le territoire se modifie et qu'il faut en avoir une vue globale afin de défendre au mieux le monde agricole.

Un document plutôt vague

En ce qui concerne le SDER en lui-même, Gaëtan Keppenne regrette un manque d'informations à destination des agriculteurs. Il a toutefois eu l'occasion d'examiner le SDER via la CCATM. D'après une première analyse et à la lecture des documents mis à disposition par la Région Wallonne, le SDER ressemble à une analyse sociologique de la Wallonie qui intègre des considérations économiques, de mobilités et de développement territorial pour les 25 prochaines années. Selon lui, le SDER est un document très vague et peu précis qui part un peu dans tous les sens. On y parle notamment de politique foncière et de régulation de prix sans autres précisions (ce qui semble en contradiction avec les règles européennes en vigueur en matière de libre-circula-

tion de biens et de prix). Le SDER, selon Gaëtan Keppenne, a toutefois le mérite d'exister éventuellement au titre de document d'orientation mais ne doit en aucun cas avoir une valeur de réglementation, du moins tel qu'il est rédigé actuellement. Mais tout n'est pas source de pessimisme pour autant en matière d'aménagement du territoire. Le remembrement qui vient d'être effectué à Faimies est selon lui très positif. Il s'agit d'un formidable outil pour les agriculteurs qui permet de regrouper les parcelles. Fait avec intelligence, cela apporte un réel «plus» aux exploitations.



Gaëtan Keppenne

L'on redoute

vé à la CCATM pour en discuter, peu l'avait parcouru, y compris le Président. Une légèreté qu'il trouve dommageable car le SDER constitue un pan très important de l'aménagement du territoire pour les dix années à venir. Il y a une part définitive dedans puisque quand on construit on ne peut plus faire marche arrière. Les gens n'ont pas suffisamment conscience de l'importance de se tenir au courant des évolutions qui vont intervenir dans les années à venir. Il faut que les agriculteurs lisent le document et à tout le moins sachent qu'il existe pour être à même de pouvoir en discuter avec un mandataire politique d'égal à égal, insiste le vice-Président de la FWA. Qui considère le document comme une sorte de grand catalogue de bonnes intentions qui peut contenter un peu tout le monde. Chacun peut y voir midi à sa porte. Sauf que la différence entre le territoire agricole et l'urbanisation c'est qu'une fois que l'on urbanise on ne revient plus en arrière et que les agriculteurs n'ont plus la possibilité de regagner des terres. Par contre, l'urbanisation n'hésite pas à venir puiser dans le territoire agricole ce dont elle a besoin. Le SDER veut tenir compte de tous les enjeux sociétaux, ne veut pas freiner le développement économique mais dit clairement qu'il faut garder une agriculture compétitive. Il ne prend pas suffisamment en compte le caractère péri-urbain de l'agriculture wallonne et cela devient un vrai problème. La Région wallonne est l'une des plus urbanisées d'Europe avec 14% contre une moyenne de 4%. La surface agricole est un réservoir dans lequel on vient puiser en permanence puisque c'est 2.000ha qui y sont artificialisés chaque année. C'est le même problème en France, pointe Henri Lhoest: en 20 ans, nos voisins ont perdu l'équivalent d'un département en surface agricole. Et le plus navrant, c'est que ce sont toujours de bonnes terres qui se volatilisent. Les politiques tiennent un double langage, celui de protéger l'agriculture mais aussi de développer le logement et l'activité économique et ce, au détriment des meilleures terres.

Zones industrielles et commerciales

Henri Lhoest dénonce également la multiplication des zones commerciales qui engendre la fermeture ou la délocalisation des commerces ruraux, une dynamique source de problèmes de mobilité et d'insécurité. On a vidé les centres des villages pour soi-disant créer de l'emploi. Or, une étude française a prouvé que cela n'est pas le cas, puisqu'à chaque fois qu'un emploi est créé dans une zone commerciale, ce sont trois emplois qui disparaissent en zone rurale. Sans compter qu'au niveau agricole, on met en concurrence les produits industriels avec les produits locaux. Le vice-Président de la FWA veut en outre démontrer la contradiction du nouveau SDER qui veut absolument maintenir un esprit rural tout en le laissant implicitement se détruire en créant des zones commerciales et en ne soutenant pas les petits commerces de proximité. Le tout avec la complicité des autorités locales. Car il est évidemment beaucoup plus porteur de dire que l'on va construire une belle zone commerciale à l'entrée du village plutôt que de soutenir 10 petits commerces à l'intérieur de celui-ci. Henri Lhoest rappelle en outre le scandale des friches industrielles qui représentent non moins de 1.700ha en région liégeoise et qui pourraient avantageusement être converties en zones commerciales. Et si elles ne le sont pas, c'est uniquement pour des raisons financières, parce que la dépollution coûte cher et que les intercommunales n'ont ni les moyens ni le pouvoir de ré-exproprier ou d'assainir. Avec en corollaire, un taux d'emploi très faible dans ces zonings. Henri Lhoest s'inscrit en faux quand la Région avance un taux de plus de 20 emplois/ha et dans la région. Un chiffre qui, selon lui, serait davantage proche des 10 emplois/ha. Bref, c'est un exemple criant de mauvaise occupation du territoire puisque des terrains sont bloqués pendant des années par des spéculateurs qui font construire des bâtiments à louer sans trouver de preneurs et ne les remettent pas



Henri Lhoest

à disposition de l'intercommunale. C'est ce qui se passe dans les Hauts-Sarts et à Chertal, un véritable monstre de 300ha à démonter et à assainir, dont tout le monde se demande ce que l'on va en faire. Et pendant ce temps, on continue à construire dans les bonnes terres.

Un manque de vision à long terme

Pour Henri Lhoest, le nouveau SDER remettra malheureusement une nouvelle couche à la problématique foncière en Wallonie dont on réduit l'espace agricole. L'artificialisation des sols est en outre source de conflits entre agriculteurs, industriels, acheteurs et urbains. Elle crée également des problèmes d'infiltrations d'eau et environne-

ZOOM de la FWA

Henri Lhoest a parfaitement raison de dire que les agriculteurs doivent participer d'une manière ou d'une autre à la vie sociale et politique de leur commune. 90% des projets d'urbanisation se jouent au niveau communal. Si la FWA est parvenue à limiter le nombre d'hectares estimés pour les nouveaux parcs économiques et à intégrer des principes généraux de bon aménagement du territoire, les agriculteurs devront prochainement se battre contre une cinquantaine de projets de zonings et contre une poussée de projets d'habitation, sur tout le territoire wallon. C'est là que les sections locales de la FWA devront jouer leur rôle, en participant aux enquêtes publiques, en exigeant de leur commune que les intérêts des agriculteurs soient pris en compte le mieux possible.

ZOOM de la FWA

La prolifération du logement va augmenter les impacts négatifs sur les exploitations agricoles. En droit belge, la politique du premier venu n'existe pas! Un village ne peut cependant exister qu'avec des fermes. Nous avons dès lors obtenu que soit inscrit dans le nouveau SDER le maintien des fermes dans les villages et des prairies attenantes. Par contre, nous n'avons jamais réussi à faire passer l'idée que si les bâtiments et infrastructures agricoles doivent respecter une certaine distance par rapport aux maisons, ces dernières devraient également respecter ces mêmes distances, quitte à rendre des lots non bâtissables autour des fermes.

mentaux. Avec un défaut d'aménagements routiers et la création de nouvelles friches, c'est aussi la baisse de l'emploi qui l'interpelle puisque ce sont des centaines d'emplois qui sont perdus en agriculture chaque année. Mais c'est aussi une diminution de l'autonomie et même de la souveraineté alimentaire et ce, au niveau national et international puisque l'Europe compte un déficit de 35 millions d'ha au niveau alimentaire, un chiffre qui correspond à la superficie agricole de l'Allemagne. Sans compter le fait qu'en réduisant la surface agricole, on fragilise la filière agroalimentaire. Henri Lhoest termine par une métaphore. La Wallonie, c'est un peu comme une grande maison que le propriétaire néglige. Au fur et à mesure qu'elle se détériore, il l'agrandit, si bien que, plutôt que de l'entretenir, elle se détériore pour finir par avoir empiété tout à fait sur le jardin et de commencer à construire dans celui du voisin. Aujourd'hui c'est la mentalité et les politiques ne se rendent pas compte que l'on doit faire avec ce que l'on a et non pas aller voir ailleurs. Il y a un manque de réflexion. Un homme politique ne voit que jusqu'à la prochaine élection. Un homme d'Etat jusqu'à la prochaine génération. Ici, constate le vice-Président de la FWA, nous avons des hommes politiques qui préfèrent le court terme.

Espaces agricoles

Alors que la première version du nouveau SDER insistait exclusivement sur la promotion des productions à haute valeur ajoutée, la FWA a attiré l'attention des politiques sur le fait qu'il était d'abord crucial de conserver les terres agricoles pour garantir l'approvisionnement alimentaire de notre population actuelle et à venir. La profusion de la nourriture dans nos supermarchés fait trop souvent oublier cette priorité vitale de l'Humanité. Notre intervention a permis que

soient inscrits dans le nouveau SDER plusieurs principes:

- Conserver les sols de meilleure qualité pour les cultures
- Conserver les prairies permanentes à proximité des fermes
- Conserver les grandes plages agricoles d'un seul tenant et les terres remembrées
- Décourager l'enclavement des terres agricoles générant des coûts supplémentaires pour les fermes
- Eviter la délocalisation des fermes villageoises vers la zone agricole.

Par ailleurs, la zone agricole doit rester exclusivement dédiée à l'agriculture au sens général du terme. Ce qui a pour conséquence que les autres activités ne sont autorisées que de manière limitée et justifiée. La FWA a réussi à faire passer son message puisque le SDER précise désormais que le boisement en zone agricole ne peut conduire ni à un mitage de la zone agricole ni à mettre en péril la viabilité des exploitations agricoles. Et les projets d'utilité publique qui impactent l'agriculture doivent prévoir des mesures de compensation afin de conserver les moyens de production de l'agriculture.

Politique foncière

Tout le monde le sait, que ce soit pour le logement ou pour l'agriculture, le prix des terrains explose. Comment alors garantir une structuration cohérente du territoire? La réalisation des objectifs du SDER n'est pas envisageable sans la détermination d'incitants ou d'interdictions. La fiscalité est un outil majeur de régulation foncière, elle peut aider à lutter contre la rétention ou la spéculation foncière mais malheureuse-

ment aux préjudices de la propriété privée. En effet, il n'est pas rare qu'un agriculteur vende ses terres constructibles pour se constituer un complément de pension de retraite. Bien que le SDER et le futur Code de l'Agriculture abordent ces thèmes, il faudra bien un jour les développer. Or, jusqu'ici aucun politique n'est arrivé à établir une politique foncière concrète. Quel électeur serait content d'être soumis à une taxe sur les plus-values, destinées à indemniser les actes d'aménagement du territoire entraînant des moins-values pour les propriétaires? Le remembrement urbain comme rural et les expropriations d'utilité publique sont par ailleurs des outils qui coûtent très cher à la collectivité et par ces temps de disettes publiques. Ce qui n'est profitable à personne puisque finalement, grosso modo, les constructions ne se développent que là où un investisseur dispose du terrain. Beaucoup de projets sont loin des centres, peu accessibles, pas assez denses ou l'inverse, tout est rentabilisé pour entraîner le plus gros bénéficiaire pour le promoteur. Les villages sont «dénaturés», les prairies disparaissent et refoulent toujours plus loin les activités agricoles, jugées toujours plus inconvenantes par les résidentiels.



3 avril 2014

4

Trame verte et bleue

Si des statuts de protection de la nature existent explicitement comme Natura 2000, le SDER apporte une attention aux réseaux écologiques en développant des «services éco-systémiques». Il s'agit d'espaces ou de maillages multifonctionnels permettant de rencontrer des finalités environnementales et économiques. Par exemple, la conservation de prairies en bordure de quartiers pourrait servir de tampons par rapport aux phénomènes d'inondation ou de pulvérisation et développer une agriculture urbaine. Des haies, talus, bandes herbeuses et boisées sont intéressants également pour contribuer tant à la biodiversité qu'au délassement dans les espaces construits. Ces éléments certes importants pour notre société provoquent toujours beaucoup de craintes pour le secteur agricole dès lors qu'ils ne font pas l'objet d'une rétribution pour le travail fourni mais a contrario les environnementalistes ont reproché l'absence d'une ambition chiffrée du SDER sur ce sujet alors que d'autres thématiques ont été nettement plus chouchoutées. On y verra là l'importance des priorités fixées par nos autorités publiques et la nécessité de développer dans un second temps cette notion de financement des services éco-systémiques et de mise à disposition foncière.

Le CODT en corollaire

La révision du SDER est menée en même temps que la révision complète du CWATUPE. Si cette législation est complexe, presque personne en Wallonie n'ignore que ce CWATUPE subit des modifications mineures permanentes (tous les 2 mois...) au point que comme la zone agricole, il se retrouve complètement mité. La Déclaration de Politique Régionale de 2009 comportait par conséquent, à la demande du Parti Ecolo, une refonte de ces deux outils majeurs d'aménagement du territoire. A cette occasion, le Parlement wallon avait organisé en 2011 une large consultation des acteurs du territoire par l'intermédiaire d'auditions auxquelles la FWA avait d'ailleurs été conviée. A quelques semaines des élections, l'ambition des Verts d'avoir ce nouveau Code (désormais dénommé CoDT) coûte que coûte, dans un contexte politique régional tendu (on ne cite ici que le décret éolien ou les certificats verts...), ne favorise peut-être pas la sélection des meilleures solutions pour garantir la préservation des surfaces agricoles. Nous reviendrons prochainement sur les changements et innovations du futur CoDT, mais nous pouvons ici reprocher la non concrétisation des principes émis dans le nouveau SDER (simplement indicatif) dans le Code





ZOOM de la FWA

Nous entrons ici dans le délicat dossier de la gestion foncière des territoires. Et la fin ne peut pas justifier les moyens! La FWA défend le concept que la nature peut être préservée par les exploitants et propriétaires, sans qu'il soit besoin de mettre de nouveaux gestionnaires bénéficiant de prérogatives d'intérêt public. Nous ne sommes donc pas preneurs de réviser le plan de secteur pour augmenter le nombre d'hectares en zones d'espaces verts. Or, dans le cadre des révisions de plan pour affecter de nouveaux parcs économiques, la compensation planologique impose de remettre le même nombre d'hectares en zone non urbanisable. Vient alors la question de savoir si telles prairies en zone d'habitat ne devraient pas être mises en zones écologiques plutôt qu'en zone agricoles. Si l'objectif est uniquement de décrocher des aides pour des services éco-systémiques et donc de segmenter les différentes fonctions de la ruralité, la FWA s'y oppose. Une bergerie, c'est d'abord une activité agricole peu importe que les moutons entretiennent ou non une pelouse particulière. Or, ce projet a été introduit en dérogation au plan de secteur comme projet d'utilité publique, ce qui lui a permis de s'installer dans une zone Natura 2000. Il y avait donc bien deux poids, deux mesures. Sans aborder ici la question du rejet du bail à ferme pour le fermier qui allait y loger ses moutons.

Un Bassenge passe

La muse Meuse, ce fleuve y a pleuré des rivières, le Geer lui a déboîté le pas et, côte à côte, les deux cours d'eau ont déposé les larmes dans leur vallée respective. Entre eux, un abrupt massif de craie qui fut pourtant appelé Saint-Pierre. Une montagne qui a souffert au fil du temps, éventrée par l'industrie cimentière et les travaux de creusement du Canal Albert. A Boirs, les agriculteurs de la vallée jettent un ombrageux regard vers la cime où a été octroyé à Natagora un permis pour construire une bergerie en zone agricole mais en Naturazoo ...

MARIE-FRANCE VIENNE



Henri Herman

collègues il y a donc deux poids deux mesures. De plus, ajoute Henri Herman, l'urbanisme aurait sûrement refusé le droit de construire une bergerie à un agriculteur sur un site de ce type. La commune de Bassenge, le Bourgmestre Josly Piette en tête, solidaire avec ses agriculteurs et soutenant que Natagora a reçu un traitement de faveur de la part de la Région, a introduit un recours auprès du Conseil d'Etat.

Terrain de mésentente

Henri Herman regrette également que personne n'ait demandé aux agriculteurs de la vallée s'ils pouvaient héberger les moutons durant l'hiver. A la place, Natagora a proposé à une personne qui possédait quelques bêtes de s'occuper de tout le troupeau. Elle a dû s'installer en tant qu'agricultrice à titre complémentaire, a pu bénéficier des aides du second pilier mais n'a aucun bail à ferme, ce qui signifie qu'elle n'a aucun recours si Natagora devait lui signifier la fin de leur collaboration. Ils ont reçu des subsides européens pour la construction de la bergerie mais dans quel état sera-t-elle dans une quinzaine d'années, s'interroge Henri Herman. Natagora a en outre acheté gha, toujours près de la Montagne Saint-Pierre et a fait un appel à tous les agriculteurs qui auraient dû se plier à une série de conditions pour cultiver les terres : pas d'engrais, pas de fumier, et l'obligation de dégonfler les pneus pour ne pas tasser le sol, de même que de pratiquer une agriculture durable et écologique avec une évaluation annuelle du bilan. La nature est considérée comme d'intérêt public mais qu'en est-il de l'agriculture? Elle est

attaquée alors que c'est un bien élémentaire, regrette Henri Herman. Elle n'est pas assez considérée. Pour preuve, il n'y a qu'un agriculteur sur dix (et un suppléant) dans la Commission de recours de Naturazoo. Les lobbyistes sont sur le même pied d'égalité que les agriculteurs dont c'est le métier. Et le SDER? Un peu une idée utopique, non? Lance-t-il ...

(contraignant). En effet, pour que le SDER ne soit pas une bible de vœux pieux, des mesures incitatives ne sont pas suffisantes. La densification des zones urbanisables est bien sûr programmée, notamment par le nouveau concept de «périmètre U», mais aucune disposition concrète n'empêche vraiment le grignotage excessif ou abusif. En d'autres mots, nous ne sommes toujours pas à l'abri de la «folie des grandeurs». Les agriculteurs ne sont pas dupes. S'il y a parfois des questions de bonne compréhension de la part de l'agriculteur toujours attristé de voir des bonnes terres disparaître, il n'est pas rare de l'entendre expliquer que des parcs d'activités économiques ne sont quasiment pas ou mal remplis, que des friches sont abandonnées juste à côté, que des lotissements ont été construits en dépit du bon sens ou que des terres ont déjà fait l'objet d'expropriation et ne sont pourtant pas affectées pour les raisons de l'expropriation. Des guerres de clochers existent, chaque commune voulant avoir «son» parc économique. Des communes rêvent de doubler leur population par des grands projets de logements, au mépris parfois d'une mobilité déjà à l'arrêt et d'écoles où il n'y déjà plus de places...

L'exploitation de Henri Herman se déploie à Boirs, dans la commune de Bassenge: 35 vaches laitières, 120 vaches allaitantes, des terres sous labours, 70ha de cultures. Il fait partie de ce groupe d'agriculteurs qui s'est opposé depuis le début à la construction d'une bergerie destinée à accueillir, durant l'hiver, des moutons qui participent à un projet d'entretien des pelouses calcaires de la réserve naturelle située à Roclenge, sur la Montagne Saint-Pierre. Ce projet, mené par Natagora, s'inscrit dans un programme plus large à l'échelle wallonne dont l'objectif est de permettre, avec des méthodes traditionnelles et naturelles, de restaurer et entretenir les pelouses calcaires, espaces de grande biodiversité qui accueillent des espèces rares.

Deux poids deux mesures

Natagora, explique-t-il, ce sont de nombreux employés et une Asbl financée par des subsides et des dons qui vient concurrencer de façon déloyale les agriculteurs en achetant des terres, même de moindre qualité, au prix fort. La bergerie a été construite sur une parcelle rectangulaire et Natagora a pu bénéficier d'un permis pour y tracer un chemin en zone Natura2000. Un comble quand les opposants au projet ont appris qu'un particulier s'était vu retirer un permis de construire pour dessiner un chemin, également en zone Natura2000, lui permettant d'accéder à sa parcelle. Pour Henri Herman et ses



La vallée du Geer à Boirs



Un esprit sain dans un porcin

La route plonge puis se redresse et les résidences se disséminent entre crêtes et versants. Un peu loin des labours qui s'étirent sur les replats les plus étendus. C'est au cœur de Blégny que se déploie, discrètement, l'exploitation de Benoît Renkens. En zone résidentielle mais en terrain agricole, ce n'est pas simple d'obtenir un permis, a fortiori quand il s'agit d'une porcherie. Car souvent la vie d'une exploitation dépend de la conception qu'a la commune de l'aménagement du territoire.

MARIE-FRANCE VIENNE

L'exploitation familiale porcine de Benoît Renkens, naisseur-engraisseur à Blégny, comporte une étable de 320 truies dont il sort 8.000 porcs gras/an. La porcherie est située en zone d'habitat rural mais est utilisée en terrain agricole et c'est en fait le village qui s'est agrandi autour de l'exploitation existante. Blégny, c'est la périphérie de Liège, avec des habitants peu familiarisés avec le monde de l'agriculture. En 2006, Benoît Renkens, qui travaille avec des étables extérieures, souhaite tout centraliser sur Blégny. Il introduit donc une demande de permis pour une étable de 3.500 porcs gras dans la commune. Et essuie un refus. Les différents recours n'y feront rien. La raison invoquée est qu'un chemin vicinal traverse le site visé.

D'une commune à l'autre

Suite à ce refus, la famille Renkens ne s'acharne plus et se met à la recherche d'une autre implantation. Ils choisissent un site sur la commune voisine de Dalhem, plus rurale et avec un Conseil communal plus sensible aux problématiques agricoles. Ils introduisent une demande en classe 2 pour une porcherie de 1.926 porcs, soit en-dessous de la barre des 2.000 porcs, à plus de 300m des zones d'habitats, en pleine zone agricole. Les problèmes ne sont pas pour autant résolus puisque les habitants qui sont pourtant à plus de 300m s'opposent au projet invoquant le maintien du paysage. Certains voisins iront même jusqu'au Conseil d'Etat, dont ils seront déboutés, pour faire annuler la construction de la porcherie. Benoît Renkens s'est alors tourné vers la FWA qui a pu l'aider au niveau des démarches administratives, du conseil et de l'encadrement. Elle a réalisé une mini-étude d'incidences qui reprenait les points forts et faibles de son projet. Un outil qui s'est avéré très utile au

niveau de l'Administration et pour répondre aux riverains qui attaquaient le projet. Le permis finit par être accordé en 2009 et fin de la même année, le premier cochon arrive dans la porcherie. La famille Renkens possède désormais deux sites, l'un à Dalhem et l'autre à Melen sur la commune de Soumagne.

Heurs et malheurs des agriculteurs

Quand des habitants sont contre le projet, le Collège communal est réticent à délivrer un permis, regrette Benoît Renkens. Les avis varient entre les communes et cette disparité n'est pas normale, il faut un cadre mieux défini. En tout cas au niveau des porcheries et des poulaillers. Il est compliqué d'installer une porcherie. La première difficulté concerne les riverains qui craignent le mitage du paysage puis les pollutions imaginaires et imaginées. Parfois c'est fondé, admet Benoît Renkens, mais on en limite les impacts grâce aux nouvelles technologies. Les agriculteurs doivent faire face au phénomène NIMBY (Not In My Back Yard - Pas dans mon jardin) : les riverains ne sont pas contre la construction de nouvelles installations, mais pas près de chez eux ! Et de s'interroger sur la façon d'organiser la loi pour que l'on puisse encore construire de nouveaux bâtiments. S'il ne pense pas que la loi soit mal faite, il pointe l'interprétation que l'on peut en faire si bien que chacun croit être dans son bon droit.

SDER et craintes pour l'avenir

Benoît Renkens s'interroge sur les contours du nouveau SDER et craint que l'on empêche les agriculteurs de faire leur métier. Et pour lui, l'avenir, c'est dans moins de dix ans lorsqu'il va devoir renouveler son permis à Blégny. Que se passera-

Benoît Renkens



t-il s'il y a un changement de l'aménagement du territoire? Si on construit un lotissement, ne va-t-on pas lui mettre des bâtons dans les roues? Au-delà du développement, c'est le maintien des exploitations existantes qui l'interpelle.

ZOOM de la FWA

Le cas de la porcherie de Benoît Renkens reflète bien le problème de la place de l'agriculture sur le territoire. Au sein des villages qui se densifient, les exploitations agricoles sont de moins en moins tolérées mais, en zone agricole, elles sont accusées d'abîmer le paysage et le cadre de vie des habitants. On sent donc très bien qu'il est grand temps que le politique redéfinisse l'importance et la place de l'agriculture dans notre société et ce, de manière uniforme sur l'ensemble du territoire wallon. Inspirée par la législation flamande, la FWA avait proposé qu'un dispositif soit mis en place par le Service Public de Wallonie pour déterminer en concertation avec l'agriculteur la localisation d'une nouvelle exploitation et de garantir son développement. Cette proposition n'a malheureusement pas été retenue dans le futur CoDT...



Double, triple, CWATUPE ...

Le vent y bataille avec l'horizon, reprend son souffle long chahuté et monocorde. Son infini monologue hulule parfois, enveloppe les routes. Les proies, les doutes aux semelles virevoltent au gré de sa force. A Hemptinne-lez-Florennes, le calme est roi et fait loi. Et pourtant, un peu plus loin, l'entité de Philippeville bruisse de l'ardeur des zonings avoisinants.

MARIE-FRANCE VIENNE

L'exploitation de Laurent Lemaire et de son épouse Chantal, c'est des BBB, des cultures et des pâtures qui se développent sur 125ha sur le territoire de Philippeville. La quiétude y règne malgré les soubresauts qui agitent la région au rythme des expropriations d'agriculteurs. Une situation que connaît trop bien Laurent Lemaire qui a été exproprié à de nombreuses reprises au fil des années. La saga a débuté dans les années '70 quand son grand-père a été exproprié lors de la construction de la Nationale 5. Puis ce fût son père en 1985 pour le contournement de Philippeville, lui-même pour la construction d'une station d'épuration. L'année dernière ce sont encore 1.8ha sur Mariembourg qui sont partis à cause d'une carrière.

Le spectre des zonings

Laurent Lemaire est actuellement confronté au PCA des 4 Vents, un projet qui vise à déve-

lopper l'espace commercial existant non loin de la N5 à la sortie de Philippeville, et à créer un espace d'accueil pour les PME. En lieu et place d'une zone agricole et d'habitat. Afin de limiter les conséquences sur l'activité agricole et conformément à la législation en vigueur, une compensation planologique était prévue au niveau du village de Roly. Une première enquête avait été annulée et recommencée après un vice de procédure: un ouvrier communal avait enlevé les panneaux d'affichage deux jours trop tôt, ce qui a permis aux opposants du projet de se remobiliser. Zoning semi-industriels, zoning commercial, ce n'est pas le même combat puisqu'en

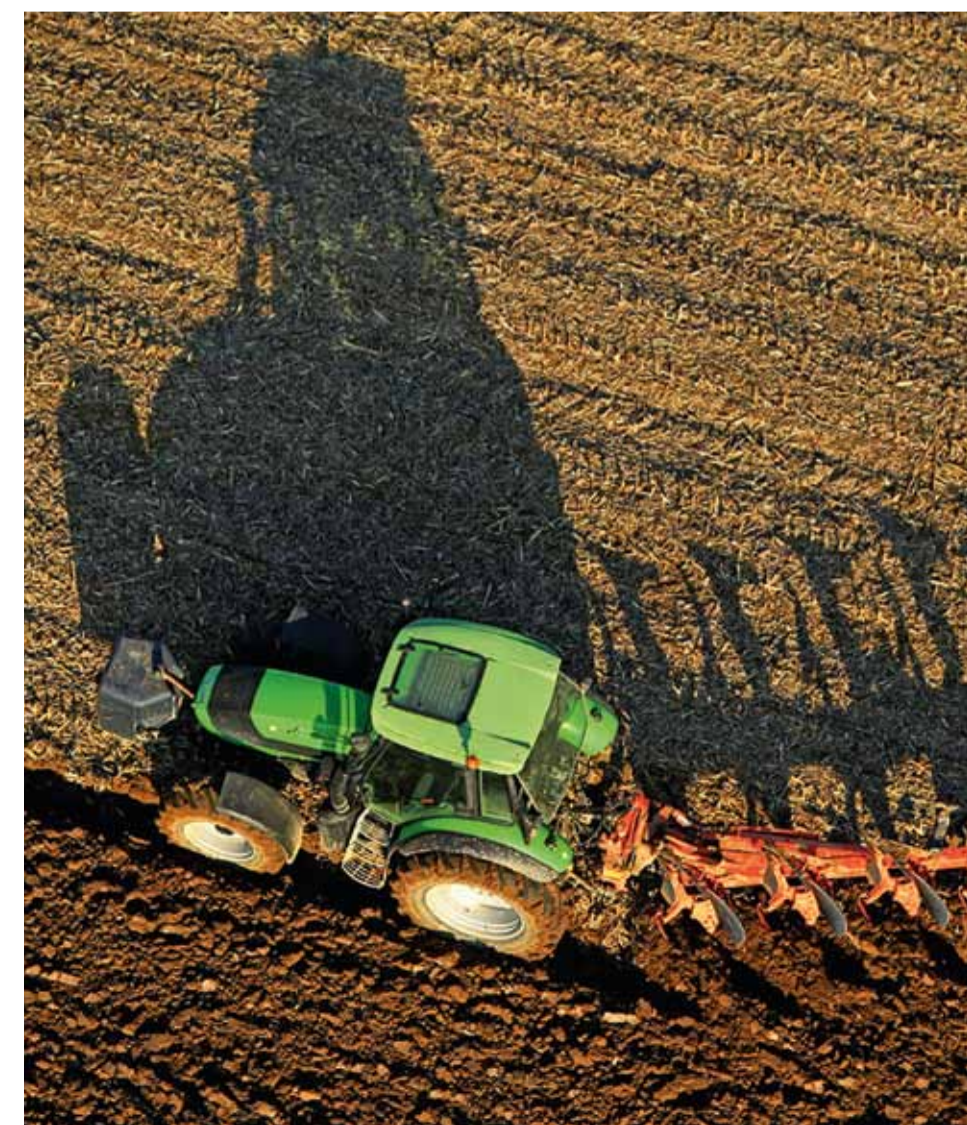
ZOOM de la FWA

On peut dire que M. Lemaire et sa famille n'ont pas de chance, leurs activités sont continuellement perturbées par des modifications d'aménagement du territoire. Mais, ils ne sont pas une exception! La législation se contente d'indemniser au coup par coup les agriculteurs, elle ne prévoit aucune protection contre les expropriations récurrentes qui finissent par user les fermes. Le politique se contente alors de dire qu'on ne retire que quelques hectares à la zone agricole qui fait plus de la moitié du territoire wallon. C'est fausser l'information et ça donne bonne conscience à tout le monde! On pourrait par exemple imaginer un seuil de viabilité à ne pas dépasser avant de réviser un plan de secteur et ainsi tenir compte des gangrènes déjà subies.



Laurent et Chantal Lemaire

zone industrielle il n'y a pas de négociation possible, les agriculteurs se doivent d'accepter le prix qu'on veut bien leur donner pour leurs terres. La donne est plus avantageuse en cas de zone commerciale. L'agriculteur y gagne et peut compenser ses pertes par des achats de terrains ailleurs. Quoi qu'il en soit Laurent Lemaire est fataliste quand on lui parle du SDER. Il évoque un possible agrandissement du circuit de Mettet pour lequel ce seront à nouveau de bonnes terres qui seront réquisitionnées. Les agriculteurs seront toujours les victimes car on parle toujours d'ha de terre cultivables en moins mais jamais en plus, souffle-t-il.





Non au projet de zoning d'IGRETEC à Pont-à-Celles!

Dans toute la mouvance législative qui vous est présentée dans cette édition de Plein Champ, épinglons la démarche de la Commune de Pont-à-Celles qui soumet à enquête publique son projet de schéma de structure communal.

RENÉ VANSNICK

Soucieuse de maîtriser son développement territorial, la Commune de Pont-à-Celles a souhaité mettre à jour l'outil de réflexion pour l'aménagement de son territoire. Le 28 décembre 2009, le Collège communal décidait donc de confier au bureau d'étude Agora la révision de son schéma de structure communal (SSC).

Initiative de bon aloi...

Ce n'est pas la majorité du territoire wallon qui est couverte par un SSC, loin s'en faut. La FWA ne peut, dès lors, qu'encourager les Communes à «réfléchir» leur développement de telle sorte que l'activité agricole puisse toujours avoir un avenir au travers du maintien des zones agricoles et de la maîtrise de la pression foncière.

... mais dérapages en vue!

Comme «en toute chose, il faut raison garder», nous ne nous berçons pas d'illusions et nous devons malheureusement constater que ce projet contient, en son sein, les traces d'un autre projet nettement moins louable. Depuis le début de ce millénaire, l'intercommunale IGRETEC souhaite franchir la «frontière» dessinée par la E42 au Nord de Charleroi plutôt que de s'atteler à assainir et réaménager toutes les zones d'activité économique qui ceinturent cette ville. Un premier projet avait été présenté au Gouvernement wallon et décidé par ce-dernier en 2004. L'opposition du monde agricole et des riverains a eu raison de cette décision, par arrêt du Conseil d'Etat, en 2011. Depuis, sous prétexte de développement de la zone aéroportuaire de Gosselies, l'intercommunale présente systématiquement de nouveaux projets à chaque fois situés au Nord de l'auto-route!

La défense des meilleures terres du monde

La FWA défendra toujours cette zone qui est constituée des meilleures terres du monde. N'en déplaise aux détracteurs de l'agriculture et à ceux qui pensent que le développement ne se réalise qu'au travers de l'urbanisation, notre région limoneuse fait partie de cette vaste région européenne qui prend naissance dans le bassin parisien et s'étend jusqu'aux plaines de l'Ukraine. A l'heure où même le G20 s'inquiète de l'approvisionnement alimentaire de la planète en raison de la pression de l'urbanisation, il est plus que temps que nos décideurs retrouvent une hiérarchie correcte des valeurs.

Assurer le maintien du caractère rural de l'entité

Revenant au projet de SSC de Pont-à-Celles, l'objectif numéro 1 affiché et écrit par la Commune est bien de maintenir son caractère rural. Toute l'étude conforte ce choix et lorsque le



ZOOM de la FWA

La FWA s'interroge sur le bienfondé de cette initiative basée sur des règles que nous savons moribondes mais au-delà de la légalité de la procédure, nous nous insurgons face à un projet qui vise à préciser le Plan de Secteur suivant un objectif, des plus louables, de maîtrise du développement urbain mais qui intègre, de façon tout à fait incongrue et probablement contre la volonté communale, un projet de zoning de l'intercommunale IGRETEC sans étude ni des besoins ni évaluation préalable des impacts sur l'environnement. La FWA reste tout particulièrement mobilisée et attentive afin de préserver les plages agricoles du Nord de la E42 au niveau de Charleroi.

chapitre des activités économiques, des équipements et des services est abordé, il est question de «favoriser la création et assurer la pérennité des activités économiques locales et des équipements tout en garantissant la mixité des fonctions». Toute l'étude conforte cette option prise par la Commune et démontre sa pertinence.

Le cheveu dans la soupe

Une lecture attentive de tout le dossier nous donne l'impression que la Commune a bel et bien une réflexion de développement territorial cohérente dans sa mise en valeur des points forts de la ruralité, mais qu'un appendice lui a été suggéré, voire imposé, et, comme il n'y apparaît que sporadiquement, il est considéré comme «un cheveu dans la soupe».

Et la FWA?

La FWA rappelle qu'elle effectue un travail et un lobby de fond importants sur l'aménagement du territoire. N'oublions pas que les besoins en zones d'activités économiques ont été sérieusement revus à la baisse grâce à nos interventions. C'est plusieurs milliers d'hectares qui ont été épargnés. Nous avons par ailleurs un siège auprès du CWEDD et de la CRAT, deux organes consultatifs qui doivent par décret remettre leur avis dans le cadre de projets urbanistiques. Ces avis sont régulièrement invoqués auprès du Conseil d'Etat pour faire annuler des décisions. Au niveau du SDER, la FWA est satisfaite des principes ajoutés en faveur de l'agriculture. Beaucoup de nouveaux outils vont agir indirectement en ce sens dans le nouveau CoDT (nous l'avons dit, un article y sera consacré). Mais d'ores et déjà, nous regrettons que les mesures concrètes ne suivent pas forcément. La FWA déplore que la garantie de l'approvisionnement alimentaire n'ait pas été intégrée comme principe fondateur du CoDT au même titre que la protection du paysage ou du cadre de vie, alors que toutes les études internationales en la matière le recommandent. Par contre, il a été ajouté que la zone agricole contribue à la préservation de l'équilibre écologique. Or, toutes les zones au plan de secteur devraient tenir compte de cet impératif. Il est toujours possible d'installer des bassins d'orage, une voirie ou des jardins dans la zone agricole adjacente à un nouveau lotissement alors que ces éléments devraient être pris en charge par le lotisseur, quitte à perdre des lots. Il n'y a pas de dispositions concrètes pour assurer la cohabitation entre des nouveaux logements et des fermes villageoises existantes et encore moins, leurs extensions futures nécessaires à leur maintien. Aucune solution n'est proposée pour faciliter la construction de nouvelles exploitations agricoles en zone agricole sans tomber dans le gouffre du «mitage de la zone agricole». Pour les révisions de plan de secteur, nous avions proposé l'idée d'une cartographie des plages agricoles à préserver et l'avis conforme de la Direction de l'Agriculture de manière à pouvoir bloquer concrètement des projets trop impactant pour l'agriculture plutôt que de se contenter de donner un avis purement formel sur le nombre d'agriculteurs à exproprier.

Ces quelques exemples nous démontrent que nous devons continuer nos actions régionales et locales.

SÉVERINE VAN WAEYENBERGE